



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE,

Le 5 juillet 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le premier projet de règlement no.2022 683 Règlement modifiant le règlement de zonage no.97-367 afin d'autoriser le vinyle et le bardeau de bois comme matériaux de revêtement des murs extérieurs pour la construction de bâtiments complémentaires.

Le règlement vise, en résumé, à :

- Autoriser l'usage du vinyle et du bardeau de bois comme matériaux de construction de revêtement des murs extérieurs pour les bâtiments complémentaires dans les zones où ces matériaux sont autorisés pour la construction des bâtiments principaux.

Les modifications réglementaires susmentionnées sont susceptibles à une consultation publique selon la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme auprès des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly.

Considérant les énoncés ci-haut, une séance de consultation aura lieu le lundi 15 août 2022 de 9h à 12h et de 13h à 16h au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly localisée au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Qc) G0S 2C0, au cours de laquelle les citoyens et les organismes intéressés pourront poser des questions ou soumettre des commentaires concernant le projet de règlement. Une copie du premier projet de règlement 2022-683 sera disponible au bureau municipal du 14 juillet 2022 au 15 août 2022.

Le projet de règlement 2022-683 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, CE 14^{ème} jour de juillet 2022

Diane Laroche, directrice générale greffière-trésorière

Je, soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville le **14^{ème} jour de juillet 2022**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 14^{ème} jour de juillet 2022

Diane Laroche, directrice générale greffière-trésorière